



Cercles de Bridge Woluwé-Saint-Lambert
Place Saint Lambert, 36
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Petite bafouille du président Dimanche 27 juillet 2025

Chers joueurs et membres de notre très sympathique club de bridge, bonjour !

Appel à cotisation !

La période couverte par la cotisation « club » va du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Pour être en règle de cotisation « club », nous vous demandons donc de verser la somme de **25 euros** sur le compte bancaire du club (**BE94 7512 0905 1814**) avant le 1er septembre prochain.

De plus, nous vous encourageons fortement à renouveler votre cotisation à la ligue en rajoutant à votre paiement la somme de **25 euros supplémentaires**, soit donc un total de **50 euros** (c'est le club qui s'occupe du paiement global des cotisations LBF du club et de ses membres).

Si vous êtes affiliés par l'intermédiaire d'un autre club, bien sûr ne payez pas votre cotisation LBF une deuxième fois, mais faites-le nous savoir !

Pour les « nouveaux » venus n'étant pas encore affiliés à la LBF, ce montant est ramené à **20 euros**, soit donc un total de **45 euros**. Merci de bien vouloir alors nous communiquer votre adresse postale pour la livraison de version « papier » de la revue Bridge Info (publication +/- trimestrielle).

Indiquez clairement dans la communication de votre paiement votre nom tel que connu de nous (ceci à l'intention des dames mariées).

Le descriptif complet de la cotisation annuelle et ses avantages est en ligne sur notre site Internet.
Où cela précisément ?

Ici : <https://cbwsl.be/index.php/2084867653-statuts-2>

Les changements apportés à l'article 20 de nos statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le lundi 24 mars 2025, lors de notre fête annuelle. Référence aussi aux articles 5, 9 et 11.

Pour le Comité
Philippe Taymans